

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a (**membres présents : 15**).

- ✓ **Accepté**, par 14 voix « pour » et 1 abstention, le rapport de la commission Territoire, sécurité & mobilité sur le sujet de la création de zones macarons et de l'adaptation de la durée maximale de stationnement.
- ✓ **Approuvé**, par 13 voix « pour » et 2 abstentions, le rapport de la commission Cohésion sociale & jeunesse sur le renforcement du réseau de soins/social à titre préventif.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission Cohésion sociale & jeunesse concernant la proposition du versement d'un montant de CHF 2'500.- à l'association Flavie dans le cadre du drame de Crans-Montana.
- ✓ **Pris une délibération**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 01-2026 concernant l'achat d'un véhicule NETTOYEUR SUR REMORQUE du SEEV sur l'exercice 2026, décidant :
 1. D'acquérir un nettoyeur haute pression thermique monté sur remorque, équipé d'une citerne de 1'000 litres, destiné au Service Environnement et Espaces Verts (SEEV) ;
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 18'000.- TTC en vue de cette acquisition ;
 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements et de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
 4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 ;
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 18'000.-, afin de permettre cette acquisition.
- ✓ **Pris une délibération**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 02-2026 concernant l'achat d'une TONDEUSE HUSQVARNA du SEEV sur l'exercice 2026, décidant :
 1. D'acquérir une tondeuse professionnelle de marque HUSQVARNA, modèle P 520 DX, avec ses accessoires, destinée au Service Environnement et Espaces Verts (SEEV) ;
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 56'000.- TTC en vue de cette acquisition ;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
 4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 ;
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 56'000.-, afin de permettre cette acquisition.
- ✓ **Pris une délibération**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 03-2026 concernant l'achat d'un véhicule TOYOTA HILUX du SEEV sur l'exercice 2026, décidant :
1. D'acquérir un nouveau véhicule de type Toyota Hilux destiné à remplacer la camionnette DFSK du Service Environnement et Espaces Verts (SEEV) ;
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 72'000.- TTC en vue de cette acquisition ;
 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
 4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 ;
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 72'000.-, afin de permettre cette acquisition.
- ✓ **Pris une délibération**, par 16 voix « pour », soit à la majorité qualifiée, relative au projet de Délibération No 04-2026 concernant la validation de l'acte notarié de l'achat par la commune de la parcelle 648, décidant :
1. D'acquérir la parcelle n° 648, plan 8, d'une contenance totale de 153 m², située sur le territoire de la Commune de Perly-Certoux ;
 2. D'accepter le prix d'acquisition de CHF 1'224.- et de valider le projet d'acte notarié tel que présenté par Me A. Balser ;
 3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'800.- en vue de cette acquisition, se composant comme suit : CHF 1'224.- pour l'acquisition de la parcelle et CHF 2'500.- estimés pour les frais d'acte et autres droits ;
 4. D'autoriser le maire, respectivement le Conseil administratif, à signer les actes notariés y relatifs ;
 5. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 3 comme terrain dans le patrimoine financier à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de traiter en fin de séance, à huis clos, la délibération No 05-2026 concernant l'achat par la commune de la parcelle 862.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer en commission Finances & administration la délibération No 05-2026 concernant l'achat par la commune de la parcelle 862.
- ✓ **Pris une délibération**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité qualifiée, relative au projet de Délibération No 06-2026 concernant la validation d'un acte notarié pour des servitudes pour des chemins pédestres sur les parcelles 1015-1016, décidant :
 1. D'approuver, pour les parcelles nos 1015 et 1016, commune de Perly-Certoux, le projet d'acte notarié établi par Me Pierre-Xavier KNOEPFLI (Notalex) concernant la constitution des servitudes nécessaires à la réalisation et à l'usage du chemin, ainsi que les adaptations formelles requises par le Registre foncier, sous réserve que l'acte final précise expressément :
 - a. La définition de l'entretien (nettoyage et/ou petites réparations ; entretien de l'infrastructure, revêtement, nettoyage du chemin) ;
 - b. La participation de la Commune au projet de réalisation du chemin (revêtement, éclairage, équipements) ;
 - c. La répartition des coûts de réalisation et d'entretien entre les parties, selon les termes arrêtés par le Conseil administratif.
 2. D'autoriser le Conseil administratif à passer et signer l'acte authentique ainsi que tout acte, avenant ou pièce nécessaire à l'inscription des servitudes au Registre foncier, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, LAC.
 3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour représenter la Commune lors de la signature des actes authentiques, conformément à l'article 50, alinéa 3, LAC.
- ✓ **Accepté**, par 14 voix « pour » et 1 abstention, la demande d'une subvention extraordinaire de CHF 300.- du BCPC pour ses 30 ans et le Championnat Genevois Actifs 2026, qui interviendra comme dépassement budgétaire.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la demande d'une subvention pour la finale d'éducation routière de CHF 300.-, qui interviendra comme dépassement budgétaire.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la demande d'une subvention pour le tournoi européen de football de l'association des « Schtroumpfs » de CHF 300.-.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la demande d'une subvention pour l'association J'aime ma Campagne de CHF 500.- pour la manifestation « Légumes en ville ».
- ✓ **Accepté**, par 12 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, la proposition de délégation aux associations.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer en commission Bâtiments le projet portant sur la rénovation du bâtiment de la Mairie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de rentrer en matière sur la motion de la Devise « Pour la mise en œuvre d'une stratégie communale de promotion économique et l'optimisation durable des revenus communaux ».
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer en commission Finances & administration la motion de la Devise « Pour la mise en œuvre d'une stratégie communale de promotion économique et l'optimisation durable des revenus communaux ».

SEULE LA VERSION INTÉGRALE DU PROCÈS-VERBAL FAIT FOI.